

RCS : ANNECY
Code greffe : 7401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00358
Numéro SIREN : 801 054 297
Nom ou dénomination : 4G FINANCES

Ce dépôt a été enregistré le 18/07/2018 sous le numéro de dépôt B2018/007930

CERTIFIÉ CONFORME



N° 10956 * 20
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

LE PRESIDENT

DGFIP N° 2033-A-SD 2018

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

N° 2033-A-SD - (SDNC-DGFIP) - Janvier 2018

Désignation de l'entreprise		SAS 4G FINANCES										Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		271, RAOUL FOLLEREAU 74300 CLUSES												
SIRET		8 0 1 0 5 4 2 9 7 0 0 0 1 6										6420		
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2										Durée de l'exercice précédent * 1 2		
												Exercice N clos le		
												3 1 1 1 2 1 2 0 1 1 7		
ACTIF												Brut		
												1		
												Amortissements-Provisions		
												Net		
												3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010											
		Autres *	014											
	Immobilisations corporelles *		028											
	Immobilisations financières * (1)		040		3 9 0 . 1 8 8	042						3 9 0 . 1 8 8		
	Total I (5)		044		3 9 0 . 1 8 8	048						3 9 0 . 1 8 8		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050											
		Marchandises *	060											
	Avances et acomptes versés sur commandes		064											
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		2 8 . 8 0 0	070						2 8 . 8 0 0		
		Autres * (3)	072		8 0 . 3 9 0	074						8 0 . 3 9 0		
	Valeurs mobilières de placement		080											
	Disponibilités		084		3 1 . 6 5 9	086						3 1 . 6 5 9		
	Charges constatées d'avance *		092		1	094						1		
	Total II		096		1 4 0 . 8 5 0	098						1 4 0 . 8 5 0		
	Total général (I + II)		110		5 3 1 . 0 3 8	112						5 3 1 . 0 3 8		
PASSIF												Exercice N		
												1		
												NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120									1 1 8 . 5 0 0		
	Écarts de réévaluation		124											
	Réserve légale		126									1 1 . 8 5 0		
	Réserves réglementées *		130											
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131									1 8 4 . 6 9 7		
	Report à nouveau		134											
	Résultat de l'exercice		136									4 5 . 2 6 2		
	Provisions réglementées		140											
	Total I		142									3 6 0 . 3 0 9		
	Provisions pour risques et charges		154											
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156									1 3 3 . 9 6 8		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164											
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166									2 . 8 2 0		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169		1 7 . 3 4 3							3 3 . 9 4 1		
	Produits constatés d'avance		174											
Total III		176									1 7 0 . 7 2 9			
Total général (I + II + III)		180									5 3 1 . 0 3 8			
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193			(4)	Dont dettes à plus d'un an	195			9 5 . 8 8 2			
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197			(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182						
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		7 9 . 9 2 0		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 4 G FINANCES

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13/11/2017
1

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue	Biens	215		214		
		Services *	217		218	60.000	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitations reçues				226		
	Autres produits				230	3	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	60.003	
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stocks (marchandises) *				236		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	3.638	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	128	244	128	
	Rémunérations du personnel *				250	37.551	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	17.822	
	Dotations aux amortissements *				254		
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	6	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	59.145		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	858
Produits financiers (III)		280	49.960	Charges financières (V)		294	5.558
Produits exceptionnels (IV)						290	2
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347				300	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	45.262
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	45.262	314	
Régénérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 series D))			249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997			
	Déductions	Entreprises nouvelles (44. sixtes)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		JEI (44. sixtes A)	989		
ZRD (44. terdecies)		127		ZRR (44. quindécies)	138		
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undécies)	990		
ZFA (44. quaterdecies)		345		Investissements outre-mer	344		350
Créance due au report en arrière du déficit			346				
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col. 1	352	Déficit col. 2	354	2.200	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356				
Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1	370	Déficit col. 2	372	2.200	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

4 G FINANCES
Société par actions simplifiée
au capital de 118 500 euros
Siège social : 271 Rue Raoul Follereau
74300 CLUSES
801054297 RCS ANNECY



DECISIONS ANNUELLES DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 18 JUIN 2018

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

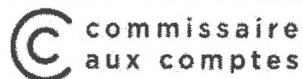
L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à 45 261,72 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	45 261,72 euros
En totalité au compte "autres réserves"	
qui sera ainsi porté de 184 696,25 euros à 229 957,97 euros.	

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
Le Président
Monsieur Jérôme GAY

Michel GASNER



*Inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes
et rattaché à la CRCC de CHAMBERY*

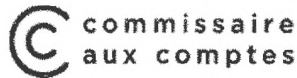


4 G FINANCES
SASU au capital de 118 500 €
271, Rue Raoul FOLLEREAU
74300 CLUSES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2017

Michel GASNER



*Inscrit sur la liste des commissaires aux comptes
et rattaché à la CRCC de CHAMBERY*

4 G FINANCES
SASU au capital de 118 500 €
271, Rue Raoul FOLLEREAU
74300 CLUSES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 Décembre 2017

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'article 41 des statuts de votre société signés le 15 octobre 2013, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société « 4 G FINANCES » relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnelles applicables en France. J'ai estimé que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, la continuité d'exploitation, la permanence des méthodes comptables, l'indépendance des exercices ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur les éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires.

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, je vous signale que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreur.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ses comptes, le

cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercices professionnelles permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Chamonix
Le 11 Juin 2018



Michel GASNER
Commissaire aux comptes

ANNEXE

Description détaillées des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisant et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir les procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournis dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Désignation de l'entreprise SAS 4G FINANCESNéant ☐ *Adresse de l'entreprise 271, RAOUL FOLLEREAU 74300 CLUSES

SIRET

8 0 1 0 5 4 2 9 7 0 0 0 1 6

6420

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1 2

Durée de l'exercice précédent *

1 2

Exercice N clos le
31/12/2017

ACTIF

Brut
1Amortissements-Provisions
2Net
3

ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *		028		030		
	Immobilisations financières * (1)		040	3 9 0 . 1 8 8	042		3 9 0 . 1 8 8
	Total I (5)		044	3 9 0 . 1 8 8	048		3 9 0 . 1 8 8
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	2 8 . 8 0 0	070		2 8 . 8 0 0
		Autres * (3)	072	8 0 . 3 9 0	074		8 0 . 3 9 0
		Valeurs mobilières de placement	080		082		
		Disponibilités	084	3 1 . 6 5 9	086		3 1 . 6 5 9
		Charges constatées d'avance *	092	1	094		1
		Total II	096	1 4 0 . 8 5 0	098		1 4 0 . 8 5 0
		Total général (I+II)	110	5 3 1 . 0 3 8	112		5 3 1 . 0 3 8

PASSIF

Exercice N
1 NET

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120				1 1 8 . 5 0 0
	Écarts de réévaluation		124				
	Réserve légale		126				1 1 . 8 5 0
	Réserves réglementées *		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131			)	1 8 4 . 6 9 7
	Report à nouveau		134				
	Résultat de l'exercice		136				4 5 . 2 6 2
	Provisions réglementées		140				
	Total I		142				3 6 0 . 3 0 9
	Provisions pour risques et charges		Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				1 3 3 . 9 6 8
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166				2 . 8 2 0
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	1 7 . 3 4 3	)	172	3 3 . 9 4 1
	Produits constatés d'avance		174				
REVENUS			Total III	176			1 7 0 . 7 2 9
			Total général (I + II + III)	180			5 3 1 . 0 3 8
	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		9 5 . 8 8 2
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199	7 9 . 9 2 0	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 4 G FINANCES

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
31/12/2017

1

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
					217		218	
							60.000	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitations reçues					226		
Autres produits					230	3		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	60.003	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises) *					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	3.638	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)				243	128	
	Rémunérations du personnel *					250	37.551	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	17.822	
	Dotations aux amortissements *					254		
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	6
	Total des charges d'exploitation (II)						264	59.145
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	858	
Produits financiers (III)		280	49.960	Charges financières (V)		294	5.558	
Produits exceptionnels (IV)						290	2	
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300		
			348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	45.262	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	45.262	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexties D))		249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44. sexties)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexties A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies)	990			
	ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		350	
	Créance due au report en arrière du déficit			346				
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						352	2.200
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356		
Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :					360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						370	2.200	